Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

AIRES CONSERVÉES AU CANADA

INDICATEURS CANADIENS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Canada

Référence suggérée pour ce document : Environnement et Changement climatique Canada (2022) Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Aires conservées au Canada. Consulté le *jour mois année*. Disponible à : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/aires-conservees.html.

Nº de cat. : En4-144/11-2022F-PDF
ISBN : 978-0-660-42909-0
Code de projet : EC22011

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage Édifice Fontaine
200 boul. Sacré-Cœur
Gatineau QC K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022

Also available in English

INDICATEURS CANADIENS DE DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

AIRES CONSERVÉES AU CANADA

Mai 2022

Table des matières

Aires conservées au Canada **5**
- Aires conservées à l'échelle nationale 5
- Aperçu des résultats 5

Aires conservées, par aire écologique 7
- Aires conservées, par écozone 7
- Aires conservées, par écorégion 9

Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire 10
- Aperçu des résultats 10
- Aires terrestres conservées, par autorité compétente 11

Aires marines conservées, par autorité compétente 11
- Aperçu des résultats 11

À propos des indicateurs 13
- Ce que mesurent les indicateurs 13
- Pourquoi ces indicateurs sont importants 13
- Indicateurs connexes 14

Sources des données et méthodes 14
- Sources des données 14
- Méthodes 16
- Mises en garde et limites 17

Ressources 19
- Références 19

Renseignements connexes 19

Annexe 20

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures dans ce document 20

Liste des figures

Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2021 5
Figure 2. Aires conservées, Canada, 2021 7
Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2021 8
Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2021 9
Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2021 10
Figure 6. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2021 11
Figure 7. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2021 12

Liste des tableaux

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2021 20
Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2021 21
Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2021 23
Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2021 32
Tableau A.5. Données pour la Figure 6. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2021 33
Tableau A.6. Données pour la Figure 7. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2021 ..34

Aires conservées au Canada

Les aires conservées préservent la biodiversité pour les générations présentes et futures en réduisant les pressions exercées par les activités humaines. Elles offrent également aux gens la possibilité d'entrer en contact avec la nature. Les aires conservées comprennent les aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone.[1] Les aires protégées comprennent les parcs nationaux / provinciaux / territoriaux, les aires protégées autochtones, les réserves nationales de faune, les refuges d'oiseaux migrateurs et les aires marines protégées. Les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) sont les aires ne rencontrant pas la définition officielle d'aire protégée mais étant gérées de façon à préserver la biodiversité à long terme. Des exemples d'AMCEZ peuvent inclure : les territoires autochtones, les bassins versants ou les zones de gestion des ressources, et les zones d'accès restreint, telles que celles utilisées par les militaires. Les indicateurs permettent de suivre la quantité et la proportion des aires reconnues comme conservées au Canada.

Aires conservées à l'échelle nationale

Aperçu des résultats

- À la fin de 2021, le Canada avait conservé
  - 13,5 % de son territoire terrestre (terres et eaux douces), incluant 12,6 % dans des aires protégées;
  - 13,9 % de son territoire marin, incluant 9,1 % dans des aires protégées.
- La superficie terrestre conservée a augmenté de 75 % au cours des 20 dernières années et de 19 % au cours des 5 dernières années.
- La superficie marine conservée a augmenté de plus de 2 700 % au cours des 20 dernières années et de près de 900 % au cours des 5 dernières années. Cependant, la superficie marine conservée a très peu augmenté en 2020 et 2021.

Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2021

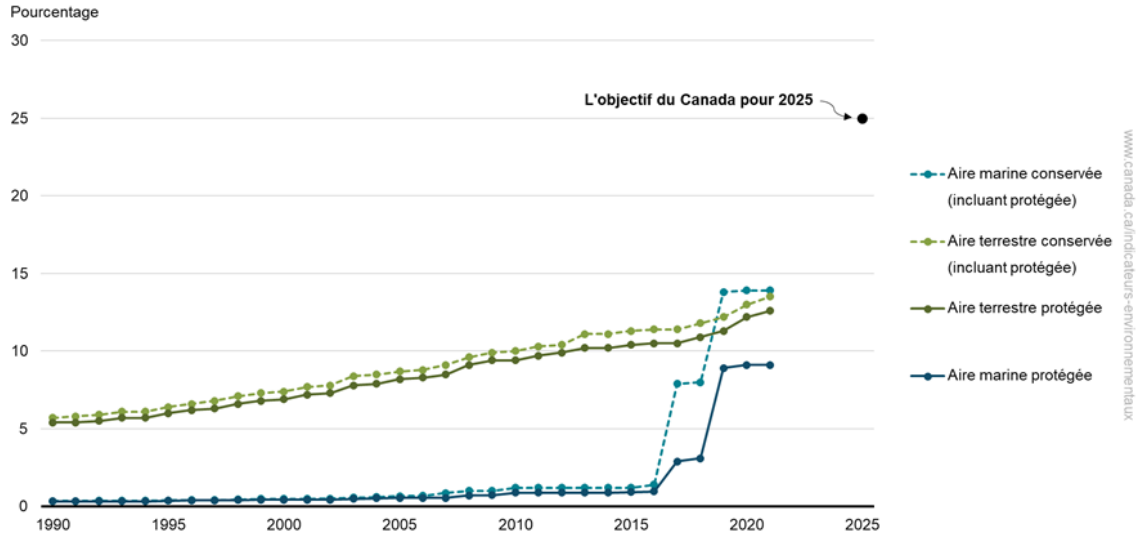

Données pour la Figure 1

Remarque : L'aire terrestre comprend à la fois les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Au Canada, les autres mesures de conservation efficaces par zone marines et terrestres ont été officiellement reconnues en 2017 et 2018, respectivement. Les tendances sont estimées en fonction des dates d'établissement des sites plutôt que du moment où ils ont été officiellement reconnus. Pour plus d'information sur la définition des aires protégées et des autres

[1] Pour plus d'information sur la définition des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces par zone, veuillez-vous référer aux Sources des données et méthodes.

mesures de conservation efficaces par zone, veuillez-vous référer aux Sources des données et méthodes. Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 kilomètres carrés (km^2), et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km^2. Les chevauchements entre les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone ont été pris en compte. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Le Canada vise actuellement à conserver 25 % de nos terres et 25 % de nos océans d'ici 2025, et 30 % de chacun d'ici 2030. En 2015, le Canada a établi ses Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020. L'Objectif 1 stipule que « D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies ». À l'époque, 10,5 % de la zone terrestre et environ 1 % de la zone marine du Canada étaient reconnues comme protégées. Les AMCEZ marines ont été reconnus officiellement pour la première fois en 2017 et les AMCEZ terrestres en 2018.[2]

Les tendances sont estimées en fonction de la date de création d'un site, plutôt que de la date à laquelle il a été reconnu comme une aire protégée ou un AMCEZ. Par exemple, Le plan régional d'aménagement du Sahtú (une zone terrestre) a été établi en 2013; les AMCEZ du plan ont été reconnus pour la première fois en 2018. Un autre exemple est la Zone de conservation des coraux du chenal Nord-Est, un refuge marin qui a été établi en tant que fermeture de zone de pêche en 2002 et reconnu comme un AMCEZ en 2017. Ainsi, les totaux d'une année précédente peuvent changer à mesure que les données sont mises à jour.

La répartition et la taille des aires conservées sont variables. Les aires terrestres conservées qui sont très vastes ont tendance à être situées dans le nord du Canada, où l'utilisation des terres pour l'agriculture est moindre, tout comme la densité de population et le réseau routier. Les aires marines conservées les plus étendues sont généralement situées dans les zones extracôtières ou dans le nord du Canada, où les activités humaines sont moins intenses. Dans les paysages terrestres et marins ayant des utilisations concurrentes, les aires conservées sont généralement plus petites, mais plus nombreuses.

[2] Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont commencé à évaluer et à reconnaître d'autres mesures efficaces par zone après avoir obtenu l'accord de toutes les administrations pour compter ces zones et avoir élaboré des lignes directrices et des outils pour les compter.

Figure 2. Aires conservées, Canada, 2021

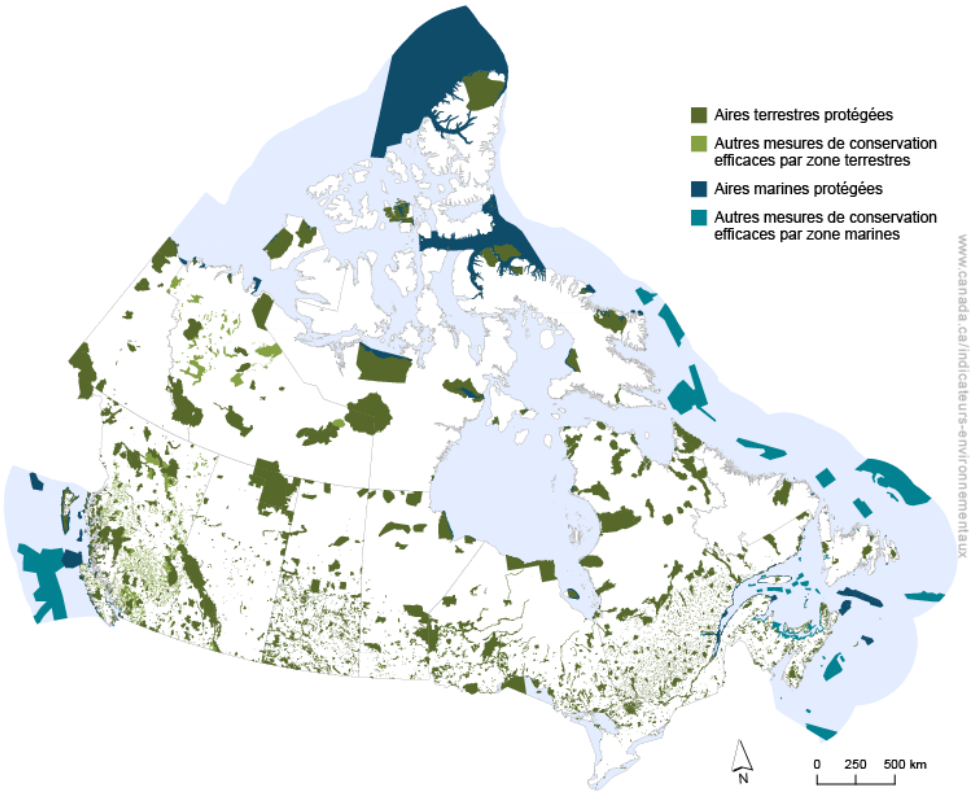

Explorer les données avec la carte interactive

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Aires conservées, par aire écologique

Le territoire du Canada peut être divisé en 31 écozones terrestres et marines. Les écozones terrestres sont elles-mêmes divisées en 215 écorégions terrestres. L'établissement d'un réseau d'aires conservées représentatives devrait permettre de conserver la biodiversité de toutes les aires écologiques du Canada.

Aires conservées, par écozone

Une écozone est une vaste zone de la surface de la Terre qui possède un climat et une biodiversité distincts.

Aperçu des résultats

- Toutes les écozones du Canada ont un certain niveau de protection, avec une superficie conservée allant de moins de 1 % à près de 40 % de l'écozone.
- Plus de 20 % de la superficie de 6 écozones terrestres, soit la Toundra de la cordillère, la Taïga de la cordillère, la Maritime du Pacifique, la Cordillère montagnarde, la Cordillère Arctique et le Sud de l'Arctique, est conservée.
- Plus de 20 % de la superficie de 3 écozones marines, soit le Bassin Arctique, la Haute mer du Pacifique et l'Arctique de l'Est, est conservée.
- 13,4 % de la partie canadienne des Grands Lacs est conservée.

Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2021

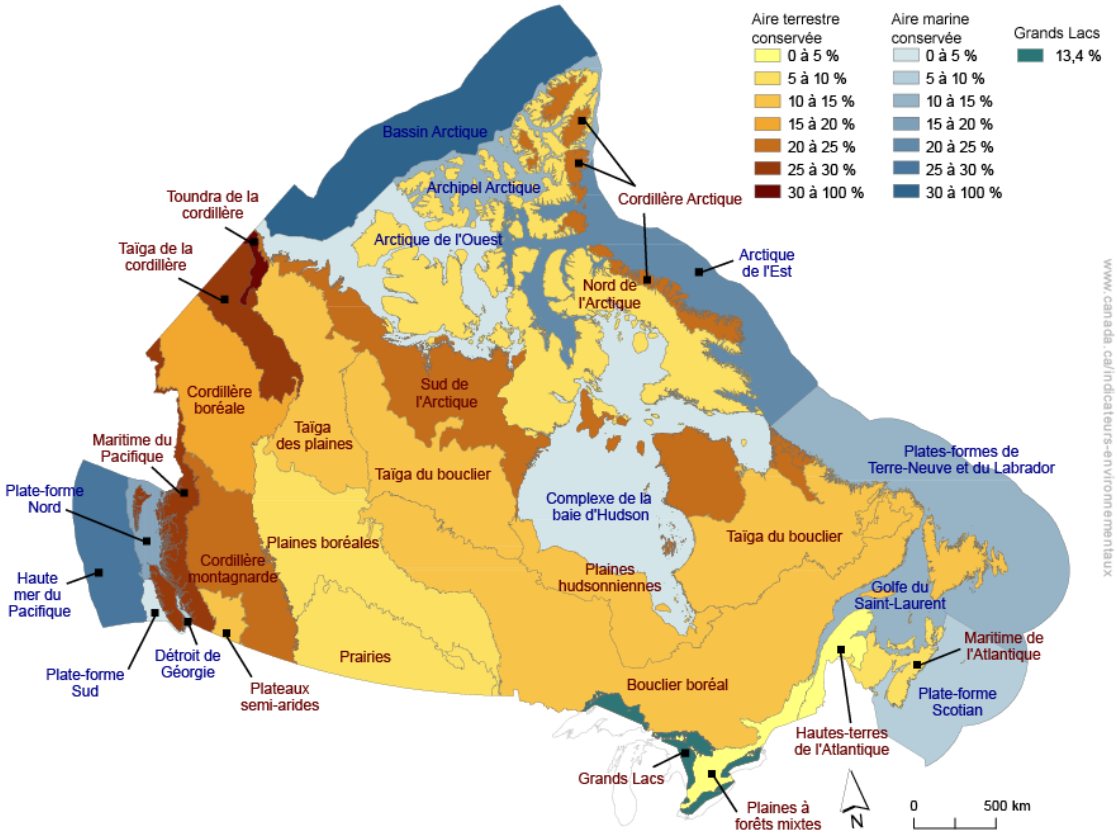

Données pour la Figure 3

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Les écozones terrestres ayant un taux élevé d'urbanisation et de développement ou qui sont largement utilisées à des fins agricoles ont tendance à avoir de petites proportions d'aires conservées. Par exemple, seulement 2,4 % de la superficie des Plaines à forêts mixtes (situées dans le sud de l'Ontario et le long du fleuve Saint-Laurent) et 6,1 % des Prairies sont conservées. À l'inverse, les écozones terrestres ayant une grande proportion d'aires conservées ont tendance à être des zones éloignées ou à grande valeur récréative. Par exemple, 19 % ou plus de la superficie des écozones situées dans les chaînes de montagnes de l'ouest est conservée.

Les efforts récents ont accru rapidement la superficie conservée dans certaines écozones marines. La zone de protection marine de Tuvaijuittuq, dans le Bassin Arctique est la plus grande aire marine protégée du Canada et elle a permis de faire passer la proportion de l'écozone protégée de moins de 1 % à 37,8 %. Les refuges marins situés dans la Haute mer du Pacifique, les Plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador et le Golfe du Saint-Laurent ont aidé à conserver plus de 10 % de chacune de ces écozones. Cependant, moins de 5 % de la superficie est conservée dans les écozones du Complexe de la baie d'Hudson, de l'Arctique de l'Ouest et de la Plate-forme Sud.

Chaque écozone est unique et la conservation suppose l'inclusion de zones qui représentent les différentes parties de l'écozone et des sites de valeur particulière. Les obstacles à la mise en place des aires conservées comprennent la concurrence avec d'autres utilisations, telles que l'agriculture, les activités industrielles ou le développement urbain, ainsi que des limitations liées à l'étendue des aires écologiquement intactes disponibles dans l'écozone.

Aires conservées, par écorégion

Les écorégions sont des subdivisions d'écozones caractérisées par des attributs régionaux distinctifs. Ces caractéristiques comprennent le climat, les reliefs, la végétation, le sol, la flore et la faune.

Aperçu des résultats

- 93 % des écorégions du Canada ont un certain niveau de protection, avec une superficie conservée allant de moins de 1 % à 100 % de l'écorégion.
- Sur les 215 écorégions du Canada,
    - 72 % (155 écorégions) ont moins de 17 % de leur superficie conservée;
    - 12 % (25 écorégions) ont entre 17 % et 30 % de leur superficie conservée;
    - 16 % (35 écorégions) ont plus de 30 % de leur superficie conservée.

Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2021

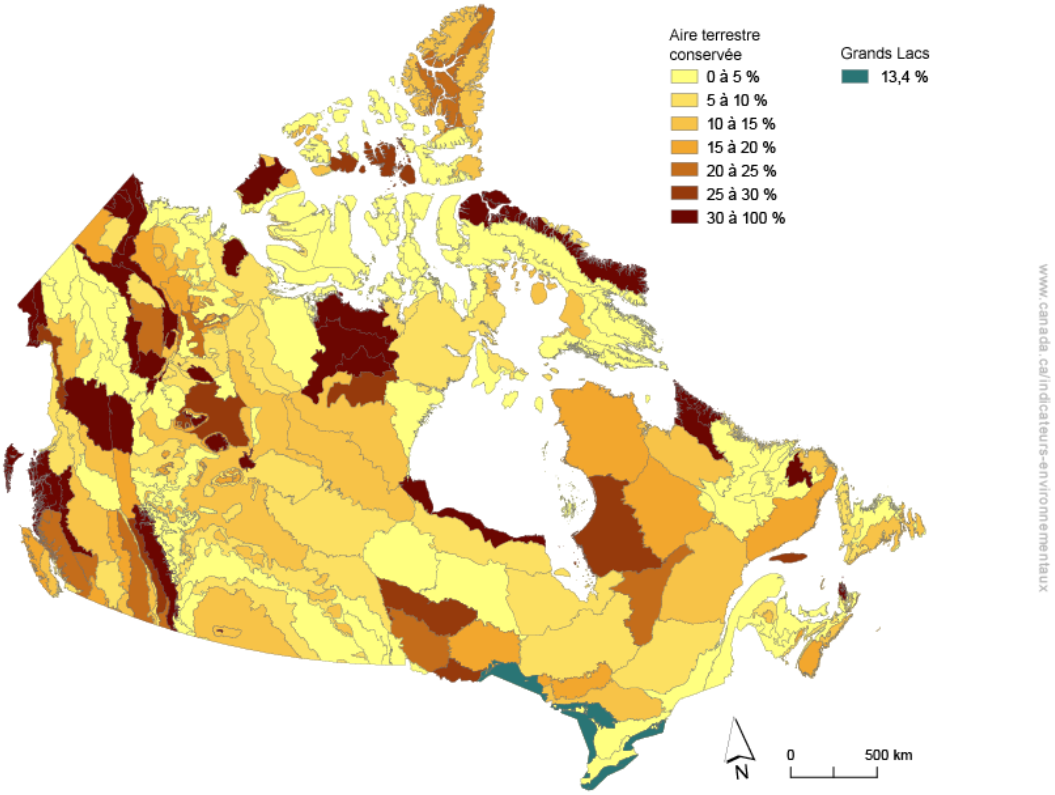

Données pour la Figure 4

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

La superficie conservée varie beaucoup d'une écorégion à l'autre. Les écorégions qui ont la plus grande proportion de superficie conservée sont associées à de grandes aires protégées. Par exemple, l'écorégion du Delta Peace-Athabasca a 94,4 % de sa superficie conservée (parc national Wood Buffalo) et l'écorégion du Mont Logan a 100 % de sa superficie conservée (parc national et réserve de parc national Kluane). En revanche, les écorégions situées dans des paysages urbains ou agricoles ont la plus faible proportion de superficie conservée. Les écorégions du Lac Simcoe et du Lac Érié - Lac Ontario ont chacune moins de 3 % de leur superficie conservée.

Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire

Aperçu des résultats

- La proportion de la superficie terrestre (terres et eaux douces) conservée varie selon la province et le territoire. Elle s'étend de 4,5 % à l'Île-du-Prince-Édouard à 19,6 % en Colombie-Britannique.
- Les ajouts en 2021 incluent :
  - plus de 50 nouvelles aires protégées au Québec, avec 8 862 km² recensés;[3]
  - 6 nouvelles aires conservées au Yukon, totalisant 35 419 km².

Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2021

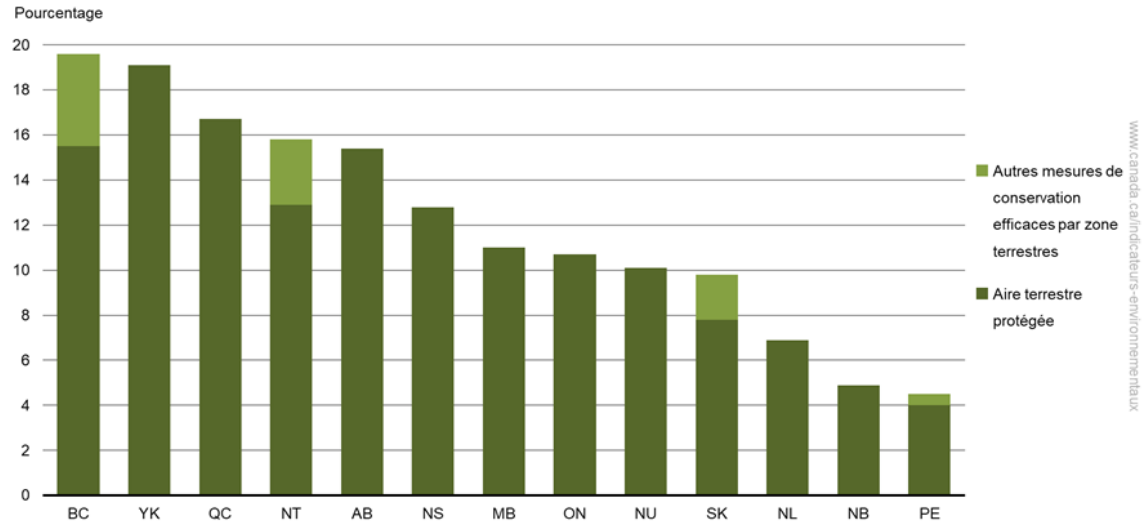

Données pour la Figure 5

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Chaque province et territoire a réservé des aires à des fins de conservation. Par rapport à l'année précédente, les provinces suivantes ont augmenté les aires terrestres conservées :

- la Colombie-Britannique, de 19,5 % à 19,6 %;
- le Yukon, de 11,8 % à 19,1 %;
- le Québec, de 12,9 % à 16,7 %;
- l'Île-du-Prince-Édouard, de 4,2 % à 4,5 %.

Un nombre croissant d'aires autochtones protégées et des AMCEZ sont en cours de création. En voici quelques exemples récents :

- l'aire protégée et de conservation autochtone des montagnes centrales de la chaîne Purcell en Colombie-Britannique;
- l'aire conservée autochtone des terres Tłı̨chǫ et l'aire protégée autochtone d'Edéhzhíe dans les Territoires du Nord-Ouest;
- l'aire de conservation de la faune Thaidene Nëné, le réserve de parc national Thaidene Nene et l'aire protégée territoriale Thaidene Nëné dans les Territoires du Nord-Ouest;
- le parc provincial de Kitaskino Nuwenëné Wildland (en anglais seulement) en Alberta.

[3] Le Québec a connu une augmentation de 58 574 km² entre les versions du 31 décembre 2020 et du 31 décembre 2021 de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation. L'écart entre cette augmentation et l'augmentation de 8 832 km² est dû aux zones ayant une date de protection en 2020 qui n'ont été incluses dans la base de données qu'en 2021.

Ces aires sont gérées en coopération entre les autorités compétentes et les populations autochtones, ou par les populations autochtones.

Aires terrestres conservées, par autorité compétente

Aperçu des résultats

- Plus de 65 % de toutes les aires terrestres conservées sont déclarées par les autorités provinciales et territoriales.
- Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont la responsabilité de, respectivement, plus de 26 % et de presque 10 % des aires terrestres conservées du Canada.

Figure 6. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2021

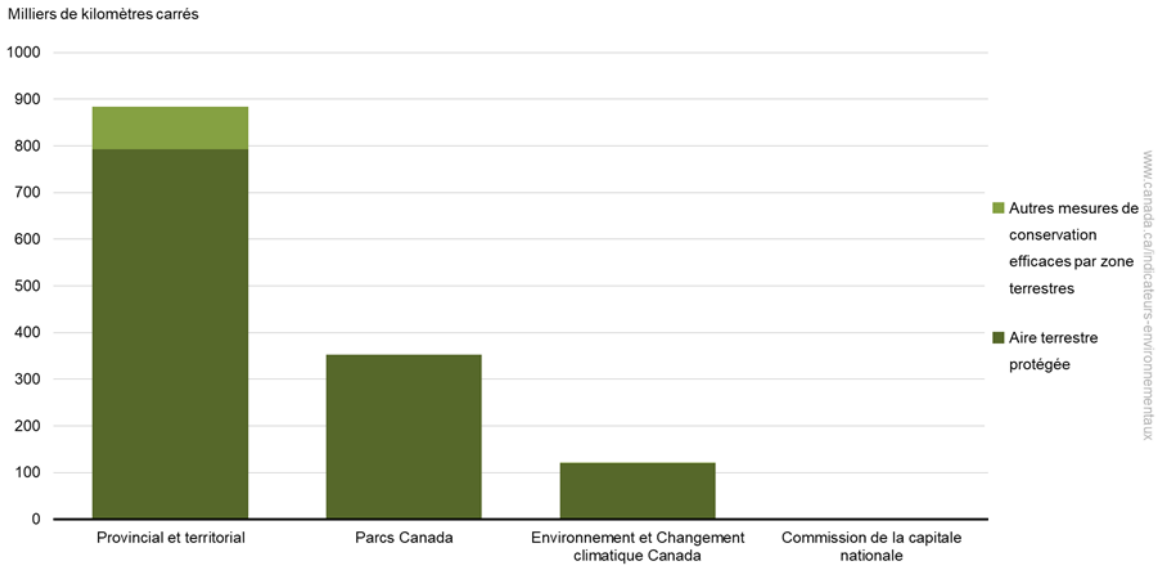

Données pour la Figure 6

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. L'aire terrestre protégée sous l'autorité compétente de la Commission de la capitale nationale est trop petite pour être visible sur la figure. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Aires marines conservées, par autorité compétente

Aperçu des résultats

- En 2021, aucune aire marine conservée supplémentaire n'a été reconnue.
- À la fin de 2021, les refuges marins couvraient environ 275 000 km^2 du territoire marin du Canada.[4]
- Pêches et Océans Canada et Parcs Canada ont la responsabilité de respectivement 79 % et 15 % des aires marines conservées du Canada.

[4] Dix (10) des réserves territoriales du Québec à des fins d'aires protégées chevauchent les refuges marins de Pêches et Océans Canada dans les eaux marines de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. De plus, l'aire marine protégée du Banc-des-Américains est protégée en vertu de la *Loi sur les océans* du Canada et de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* du Québec.

Figure 7. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2021

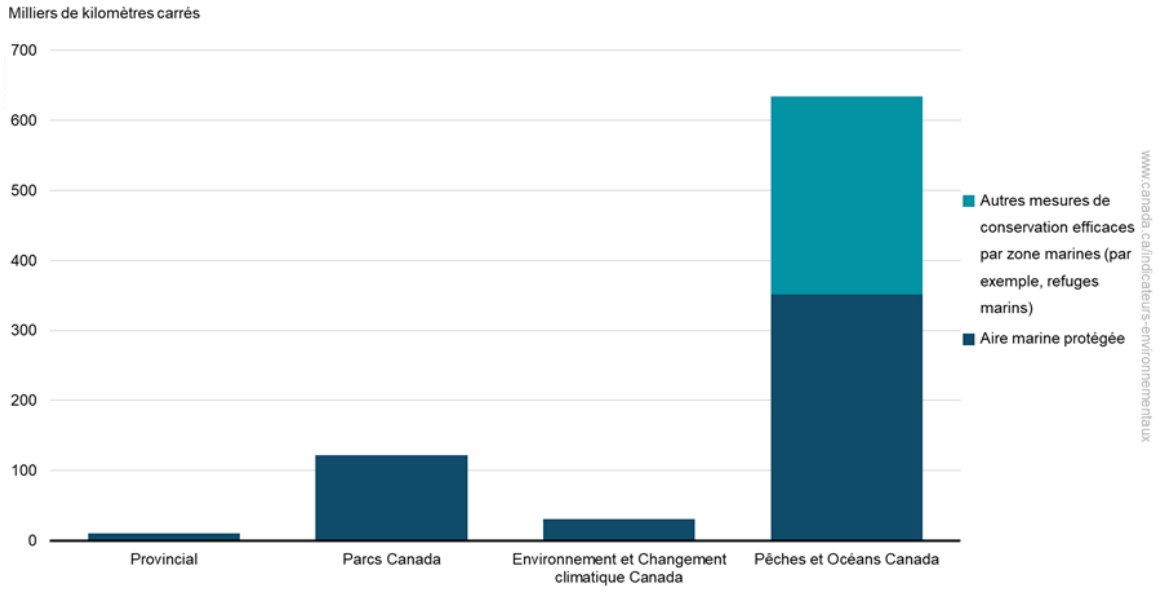

Données pour la Figure 7

Remarque : Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

En 2019, le Canada a dépassé son objectif de conservation marine de 10 % pour 2020, en conservant 13,8 % de son territoire marin. Cela est dû en grande partie à l'ajout de la zone de protection marine de Tuvaijuittuq qui a ajouté 319 411 km^2 aux aires protégées. En 2020, la superficie marine reconnue comme conservée est passée à 13,9 %.

Les refuges marins sont des fermetures de zones de pêche à long terme qui ont été évaluées comme répondant aux critères du Canada pour les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ).

Pêches et Océans Canada, Parcs Canada et Environnement et Changement climatique Canada exercent des mandats distincts, mais complémentaires, en ce qui concerne l'établissement d'aires marines protégées :

- les zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans* (Pêches et Océans Canada) sont établies pour maintenir l'intégrité écologique et conserver les espèces marines et leurs habitats. Cela comprend les espèces marines pêchées, en voie de disparition ou menacées, ainsi que les habitats uniques et les aires riches en productivité biologique ou en biodiversité;
- les aires marines nationales de conservation (Parcs Canada) sont établies dans le but de conserver des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et d'offrir au public des possibilités d'éducation et d'agrément;
- les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs (Environnement et Changement climatique Canada) sont établis afin de conserver l'habitat d'une multitude d'espèces sauvages, notamment les oiseaux migrateurs et les espèces en péril.

Les aires établies par ces ministères, ainsi que celles établies par les provinces, contribuent au réseau de conservation. L'objectif principal de ce réseau est d'assurer la protection à long terme de la biodiversité marine, de sa fonction écosystémique et de ses caractéristiques naturelles particulières.

Les différentes autorités compétentes conservent les aires à des fins différentes[5] et contrôlent la quantité d'activité humaine (comme le transport, la pêche ou les loisirs) permise. Les mesures de conservation marine comprennent un large éventail d'activités de gestion et d'intendance. On peut citer comme exemples le soutien au rétablissement des espèces en péril, la prévention et l'atténuation de l'impact des espèces envahissantes

[5] Le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur des océans (PDF; 472 ko) et le rôle des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le secteur des océans (PDF; 507 ko).

aquatiques, ainsi que le renforcement de l'intervention canadienne visant à contrer la pollution marine provenant des navires.

À propos des indicateurs

Ce que mesurent les indicateurs

Les indicateurs sur les Aires conservées au Canada présentent la quantité et la proportion d'aires terrestres (terres et eaux douces) et marines du Canada qui sont reconnues comme étant conservées. Les aires conservées sont des terres et des eaux dont l'utilisation est restreinte. Elles comprennent les aires protégées, ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Le Canada reconnaît les définitions internationales d'une aire protégée ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces par zone (Unis avec la nature [PDF; 2,12 Mo] et les Normes de protection marine du Canada). L'accès aux terres ou à l'eau et leur utilisation à l'intérieur d'une aire conservée sont restreints, principalement dans le but de conserver la nature (par exemple, un parc, une aire de conservation ou une réserve faunique). D'autres mesures de conservation efficaces par zone sont également gérées à long terme de manière à assurer la conservation efficace de la biodiversité. Cependant, les autres mesures de conservation efficaces par zone peuvent avoir été établies à d'autres fins. Dans certains cas, certaines activités commerciales et l'exploitation de ressources biologiques peuvent être permises tant qu'il n'y ait pas d'impact négatif majeur sur les objectifs de conservation de l'aire.

Pourquoi ces indicateurs sont importants

La bonne gestion des aires de conservation est un des moyens de protéger les espèces sauvages et leur habitat pour les générations présentes et futures. La conservation de l'habitat est une mesure de la réponse apportée par l'humain à la perte de biodiversité et d'habitats naturels. Plus l'étendue de la superficie conservée au Canada augmente, plus l'étendue des terres et des eaux échappant aux pressions directes exercées par l'activité humaine augmente, contribuant ainsi à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration de la santé des écosystèmes. Ces écosystèmes sains procurent à leur tour des avantages, tels que de l'eau propre, l'atténuation des changements climatiques et l'amélioration de la pollinisation et de la santé humaine.

De nombreux pays placent les aires protégées au cœur de leurs programmes de préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques. Les parties à la Convention sur la diversité biologique (en anglais seulement), dont le Canada, ont établi l'objectif ambitieux de conserver au moins 17 % des aires terrestres et des eaux intérieures, et 10 % des aires marines d'ici 2020. Il s'agit du 11e des 20 objectifs collectivement appelés les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui ont été mis en place en octobre 2010.

Dans le cadre de ses travaux visant à atteindre l'Objectif 1 des Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020, le Canada a conservé de nouvelles aires et a reconnu les aires existantes. L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada se concentre sur les aires terrestres et d'eaux douces, tandis que Pêches et Océans Canada joue un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de conservation marine. En 2015, lorsque les buts et objectifs en matière de biodiversité ont été fixés pour le Canada, 10,5 % de la superficie terrestre et environ 1 % du territoire marin du Canada étaient reconnus comme protégés.

Un nouvel objectif par zone a été fixé pour le Canada, conservant 25 % de nos terres et 25 % de nos océans d'ici 2025, et 30% de chacun d'ici 2030.

Côtes et océans sains

Ces indicateurs suivent le progrès de la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022 par rapport à la cible : D'ici à 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées, grâce à des réseaux d'aires marines protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces. À la fin de 2021, 13,9 % des zones côtières et marines du Canada étaient reconnues comme étant conservées grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, dont 9,1 % dans des aires protégées.

Ces indicateurs sont proposés pour faire le suivi des progrès dans l'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026.

Terres et forêts gérées de façon durable

Ces indicateurs suivent le progrès de la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022 par rapport à la cible : D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures devront être protégées grâce à des réseaux d'aires protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces. À la fin de 2021, 13,5 % des zones terrestres et des eaux intérieures du Canada étaient reconnues comme étant conservées grâce à des réseaux d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, dont 12,6 % dans des aires protégées.

Ces indicateurs sont proposés pour faire le suivi des progrès dans l'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable 2022 à 2026.

De plus, les indicateurs contribuent aux Objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils sont liés à l'objectif 14, Vie aquatique et à la cible 14.5, « D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ». Ils sont également liés à l'objectif 15, Vie terrestre et à la cible 15.1, « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ».

Les indicateurs contribueront également à l'établissement de rapports sur le Cadre mondial de la biodiversité post-2020 qui est présentement en cours de négociation.

Indicateurs connexes

L'indicateur sur l'Intégrité écologique des parcs nationaux résume l'état des parcs nationaux, un élément important du réseau d'aires conservées au Canada.

L'indicateur sur les Tendances mondiales des aires conservées compare les aires conservées au Canada avec celles d'un groupe de pays sélectionnés.

Sources des données et méthodes

Sources des données

Les données proviennent de la base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (la base de données). Les données des administrations fédérale, provinciales et territoriales, qui font autorité, sont compilées par Environnement et Changement climatique Canada.

Complément d'information

Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone

Les aires protégées ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone sont appelées aires conservées. Les aires protégées sont déterminées conformément à leur définition internationale (en anglais seulement). L'Union internationale pour la conservation de la nature définit une aire protégée comme « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

Les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) doivent répondre à la définition de la Convention sur la biodiversité pour être reconnues. La Convention sur la diversité biologique définit les « autres mesures de conservation efficaces par zone » en tant que « zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique ».[6] Le Canada met en œuvre

[6] Convention sur la diversité biologique (2018) Décision 14/8 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

la définition des AMCEZ de la Convention sur la biodiversité d'une manière qui reflète les circonstances nationales. Des conseils pour évaluer les sites en tant qu'aires protégées ou OECM au Canada sont fournis par le biais de l'outil d'aide à la décision d'En route vers l'objectif 1 du Canada.[7] Des directives pour l'évaluation des AMCEZ marines fédérales sont fournies par le biais des directives des AMCEZ marines.[8]

Description des données

La base de données contient des données consolidées provenant de toutes les autorités compétentes responsables des aires conservées au Canada. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.

Au moins une fois par an, les ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux présentent des données géospatiales et complémentaires à propos des aires conservées relevant de leur contrôle administratif. Les données sur les aires relevant d'organisations autochtones ou non gouvernementales, telles que Conservation de la nature Canada et Canards Illimités Canada, sont incluses lorsqu'une autorité compétente a reconnu et déclaré ces aires.

Les données comprennent le nom de l'aire, son emplacement géospatial, ses limites, sa superficie officielle, le biome (terrestre et marin), la catégorie de gestion de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'autorité compétente responsable de la gestion et la date de protection, entre autres renseignements.

Si les renseignements ne s'appliquent pas à une aire conservée en entier, celle-ci est divisée en zones aux fins de l'établissement de rapports. Par exemple, une aire protégée unique qui traverse une frontière provinciale est divisée en zones correspondant aux provinces qu'elle couvre. De même, une aire protégée qui est agrandie ultérieurement sera considérée comme une aire qui a plusieurs zones, ayant chacune ses dates de protection. Les portions terrestres et marines d'une aire protégée sont considérées comme des zones distinctes; les eaux douces sont comprises dans la zone terrestre. Les données complémentaires sont gérées de façon indépendante pour chaque zone. Les aires conservées qui ne sont pas divisées sont considérées comme une zone unique.

Des travaux en cours visent à obtenir et à intégrer des données sur les aires privées protégées ainsi que sur les aires conservées autrement que par des moyens officiels de protection (en anglais seulement).

Aires des autorités compétentes

- Pour le Canada et pour toutes les provinces et tous les territoires sauf le Québec : Ressources naturelles Canada (2005) Centre canadien de télédétection, Superficie en terre et en eau douce, par province et territoire.
- Pour le Québec : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec.
- Pour le territoire marin du Canada : Pêches et Océans Canada (2013) analyse ministérielle fondée sur les Données-cadres nationales de l'Atlas du Canada à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives (Ressources naturelles Canada, 2009).

Frontières nationales

Ressources naturelles Canada (2019) Série CanVec. Région géopolitique à l'échelle de 1/1 000 000, limites administratives.

[7] L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (2018) Unis avec la nature. Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada. Appendice 2 Définition pancanadienne pour la reconnaissance et la déclaration d'autre mesures de conservation efficaces par zone (PDF; 2,12 Mo).

[8] Au moment de la publication, toutes les AMCEZ marines existantes ont été identifiées à l'aide du Directives opérationnelles pour déterminer les « autres mesures de conservation efficaces par zone » dans le milieu marin du Canada de 2016 de Pêches et Océans Canada. Des efforts sont en cours pour élaborer des directives des AMCEZ marines mises à jour qui reflètent les politiques mises en place depuis la publication des directives de 2016.

Écozones et écorégions

Environnement et Changement climatique Canada (2019) Cadre écologique terrestre canadien. Les écozones marines sont basées sur Pêches et Océans Canada (2016) Biorégions marines fédérales (Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056).

Méthodes

On estime la superficie conservée au moyen d'une analyse géographique fondée sur les limites déclarées, en tenant compte des chevauchements. Des estimations sont formulées séparément pour les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ).

Complément d'information

Calculer la superficie conservée au Canada

La base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation (la base de données) renferme des renseignements sur la date de protection (ou de conservation) de chaque zone. Pour certaines zones, il y a aussi une date de retrait de la liste.

Pour estimer la tendance des aires terrestres protégées au fil du temps :

1. Tous les polygones représentant les aires terrestres protégées qui étaient protégées en 1990 ou auparavant ont été sélectionnés dans la base de données;
2. Les polygones sélectionnés ont été fusionnés en un polygone (élimination des chevauchements), et l'aire totale du polygone a été calculée à l'aide de la projection conique équivalente d'Albers;
3. Le processus a été répété pour chaque année ultérieure. Les aires retirées de la liste ont été soustraites de l'analyse à partir de l'année de leur retrait;
4. Les estimations ont été divisées par la superficie terrestre totale du Canada afin que soit déterminée la proportion protégée.

Pour estimer la superficie marine protégée, on a suivi un procédé semblable en sélectionnant les polygones marins protégés à chaque étape. Le processus a été répété pour les AMCEZ, tant dans les aires terrestres que marines. La superficie totale conservée a été calculée en faisant la somme de la superficie protégée et de la superficie d'AMCEZ.

Dans la base de données, 3 % des sites ont une date de conservation inconnue. Si un polygone contenant des données de conservation inconnues était décrit comme « provisoire », on lui a attribué une date de conservation pour l'année où il a été consigné pour la première fois dans la base de données (1 % du total des sites); sinon, il était considéré comme ayant été conservé avant 1990.

Aires terrestres conservées, dans chaque province et territoire

La base de données comprend des renseignements sur la province ou le territoire où se situe l'aire conservée. Pour chaque province et territoire, les polygones terrestres ont été combinés en un seul polygone, dont la superficie a été calculée suivant une méthodologie similaire à celle utilisée pour faire état des tendances dans l'indicateur national. L'analyse a été répétée pour les AMCEZ terrestres. Seuls les chevauchements au sein d'une province ou d'un territoire sont supprimés. Des chevauchements entre les provinces et les territoires peuvent se produire en raison d'incertitudes inévitables dans les données spatiales. Ils ne sont pas pris en compte dans le tableau, Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire.

Aires terrestres et marines conservées, par autorité compétente

La base de données comprend également des renseignements sur l'autorité compétente responsable de chacune des aires conservées. Comme pour l'indicateur national, on a combiné les polygones marins de chaque autorité compétente en un seul polygone afin d'en calculer la superficie totale. On a effectué une analyse supplémentaire pour estimer séparément la superficie des AMCEZ.

Aires conservées, par aire écologique

La base de données ne contient pas de renseignements sur les aires écologiques. La superficie conservée dans chaque écozone et écorégion a été estimée au moyen d'une analyse géospatiale. Toutefois, les limites des écozones et des écorégions nationales sont plus générales que celles des aires conservées locales, ce qui pourrait influer sur les estimations relatives aux zones côtières. Pour éviter ce problème, les polygones des aires marines de conservation qui se retrouvaient à l'extérieur d'une écozone marine ont été rattachés à l'écozone marine la plus proche. De même, les aires terrestres conservées qui se retrouvaient à l'extérieur d'une écozone terrestre ont été rattachées à l'écozone terrestre la plus proche. Les étapes suivies ont été :

1. Une couche intermédiaire de données contenant les frontières générales des écozones a été élaborée;
    i. Les limites des écozones marines ont été copiées à partir de la couverture de l'écozone nationale, et les polygones des écozones marines ont été étendus à l'intérieur des terres pour qu'y soient incluses les régions terrestres adjacentes;
2. Les polygones d'aires marines protégées ont été choisis dans la base de données;
3. La couche intermédiaire et les polygones des aires marines de conservation ont été combinés en une seule couche;
    i. Les aires marines de conservation à cheval sur plusieurs écozones ont été divisées selon les limites de ces écozones;
4. Les polygones des aires protégées ont été sélectionnés à partir de la couche combinée, et la superficie de chaque écozone générale a été calculée avec correction des chevauchements, ce qui a permis d'attribuer les aires marines à la bonne écozone;
5. Le processus a été répété pour les AMCEZ;
6. Le processus a été répété pour les aires terrestres protégées et les AMCEZ terrestres.

Pour être cohérent avec la projection utilisée dans la base de données, la couche écozone a été re-projetée en conique équivalente d'Albers. La superficie totale de chaque écozone a ensuite été calculée à partir de ses limites géospatiales. La superficie de l'écozone des plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador a été corrigée relativement à l'aire territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. On a divisé la superficie totale conservée de chaque écozone par la superficie totale de l'écozone pour obtenir le pourcentage de superficie conservée.

Pour l'analyse des écorégions terrestres, une analyse géospatiale a permis de calculer la superficie protégée et la superficie d'AMCEZ ajustées en fonction du chevauchement au sein de chaque écorégion. Les aires terrestres conservées qui se situent en dehors des limites de l'écorégion ont été attribuées à l'écorégion la plus proche.

Mises en garde et limites

En 2018, le Système de rapport et de suivi pour les aires de conservation a été converti en une banque de données appelée la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation, qui a été officiellement intégrée à Environnement et Changement climatique Canada.

Les données sont régulièrement révisées et mises à jour. L'exhaustivité de la base de données est constamment améliorée à mesure que les aires conservées existantes sont examinées et ajoutées à la base de données, le cas échéant. Les informations sur la date de protection des sites dont les dates n'ont pas été déclarées auparavant peuvent influencer les calculs de tendance.

Les tendances sont estimées en fonction de la date à laquelle un site a été établi, plutôt que de la date à laquelle il a été reconnu comme une aire protégée ou une autre mesure de conservation efficace par zone (AMCEZ). Ainsi, les totaux d'une année précédente peuvent changer à mesure que les données sont mises à jour.

Il faut rester prudent dans les comparaisons avec les rapports précédents, car la qualité et l'exhaustivité des données sont en amélioration constante. La protection privée de terres et les AMCEZ contribuent à l'objectif canadien, mais bon nombre de ces mesures ne sont pas encore prises en compte dans la base de données.

Complément d'information

La superficie protégée ou conservée calculée à l'aide des limites des polygones peut différer de la « superficie officielle » indiquée dans la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Les autorités compétentes sont responsables de la précision et de l'exhaustivité des sources de données. Les travaux des autorités compétentes sont guidés par le rapport fédéral, provincial et territorial Unis avec la nature (PDF; 2,12 Mo). Les documents d'orientation et les outils d'aide à la prise de décisions ont été adaptés à partir des documents du Conseil canadien des aires écologiques et en collaboration avec celui-ci. Néanmoins, on peut s'attendre à certaines différences dans l'approche adoptée par les autorités compétentes pour reconnaître les aires protégées et les AMCEZ.

Les aires qui ne sont plus reconnues comme étant protégées ou conservées (« déclassées » ou « retirées de la liste ») ne sont pas prises en compte de manière exhaustive et peuvent être absentes de la base de données. Les aires déclassées ou retirées de la liste sont comptées à partir de leur date d'établissement jusqu'à leur date de retrait de la liste.

Les limites complexes telles que les côtes et les aires écologiques doivent être généralisées à des fins de cartographie. Dans la nature, les écozones ou les écorégions n'ont pas de limites nettes. Étant donné l'incertitude des limites, les résultats doivent être considérés comme des estimations générales plutôt que des mesures précises. Le décalage entre les aires conservées, cartographiées de manière très détaillée, et les cadres géographiques nationaux, cartographiés à plus petite échelle, pourrait donner lieu à des différences mineures entre les divers résumés en raison des incertitudes relatives aux mesures inhérentes à ce type d'analyse. Les différences dans la délimitation des zones côtières pourraient entraîner de légers chevauchements entre les limites des polygones des aires conservées terrestres et marines; ces chevauchements n'ont pas été pris en compte.

Les écozones et les écorégions font partie des cadres écologiques et ne devraient pas être considérées comme une affirmation de souveraineté. Les mises à jour de 2019 des cadres des écozones et des écorégions ont été réalisées dans le but de rendre compte de la représentation écologique pour l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, et ne représentent pas une mise à jour officielle du cadre écologique national de 1995. Bien que le cadre de 2019 contienne les informations les plus récentes des juridictions, il convient de noter qu'une méthodologie différente a été utilisée par chaque fournisseur de données pour déterminer les limites des écozones et des écorégions et que cette couche nationale peut différer des couches provinciales et territoriales.

La protection est une désignation, et les indicateurs ne fournissent pas d'information sur l'efficacité de la protection, la mesure dans laquelle le fonctionnement écologique de l'aire est intact ou la mesure dans laquelle les pressions à l'extérieur d'une aire conservée sont susceptibles d'avoir une incidence sur la biodiversité de l'aire. Par exemple, une AMCEZ comme un refuge marin, limitent certaines activités et en autorisent d'autres.

Ressources

Références

Conseil canadien des aires écologiques Secrétariat (2008) Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature 2008. Article périodique du CCAE nº 18. Conseil canadien des aires écologiques, Ottawa, Ontario, 66 p.

L'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada (2018) Unis avec la nature. Une approche renouvelée de la conservation des terres et de l'eau douce au Canada (PDF; 2,12 Mo). Consulté le 28 avril 2022.

Pêches et Océans Canada (2009) Élaboration d'un cadre et de principes pour la classification biogéographique des zones marines canadiennes. Secrétariat canadien de consultation scientifique, Avis scientifique 2009/056. Consulté le 28 avril 2022.

Pêches et Océans Canada (2017) Directives opérationnelles pour déterminer les « autres mesures de conservation efficaces par zone » dans le milieu marin du Canada. Consulté le 28 avril 2022.

Stolton, S., P. Shadie et N. Dudley (2013) Guidelines for applying protected area management categories including IUCN WCPA best practice guidance on recognising protected areas and assigning management categories and governance types (volume combiné) (en anglais seulement). Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 21, Gland, Suisse, section 2. Consulté le 28 avril 2022.

Renseignements connexes

Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020

Carte interactive des aires protégées au Québec

Conseil canadien des aires écologiques

Convention sur la diversité biologique (en anglais seulement)

En route vers l'objectif 1 du Canada

ProtectedPlanet.net (en anglais seulement)

Annexe

Annexe A. Tableaux des données utilisées pour les figures dans ce document

Tableau A.1. Données pour la Figure 1. Proportion des aires conservées, Canada, 1990 à 2021

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie terrestre conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre conservée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
1990	534 169	5,4	573 314	5,7	18 455	0,32	20 249	0,35
1991	534 674	5,4	573 821	5,8	18 474	0,32	20 268	0,35
1992	550 104	5,5	589 251	5,9	18 898	0,33	20 693	0,36
1993	564 759	5,7	603 905	6,1	19 144	0,33	20 938	0,36
1994	568 286	5,7	607 432	6,1	19 148	0,33	20 943	0,36
1995	600 604	6,0	639 751	6,4	20 916	0,36	22 711	0,39
1996	618 020	6,2	657 166	6,6	21 777	0,38	23 570	0,41
1997	629 818	6,3	677 798	6,8	21 799	0,38	23 593	0,41
1998	658 878	6,6	706 859	7,1	23 781	0,41	25 651	0,45
1999	681 719	6,8	729 699	7,3	24 014	0,42	27 974	0,49
2000	691 604	6,9	739 584	7,4	24 112	0,42	28 073	0,49
2001	719 717	7,2	767 696	7,7	24 144	0,42	28 105	0,49
2002	727 121	7,3	775 099	7,8	24 347	0,42	28 699	0,50
2003	782 963	7,8	836 884	8,4	27 547	0,48	31 914	0,56
2004	792 392	7,9	846 313	8,5	29 946	0,52	34 330	0,60
2005	819 068	8,2	872 978	8,7	31 368	0,55	38 559	0,67
2006	825 801	8,3	879 711	8,8	31 719	0,55	38 910	0,68
2007	851 954	8,5	905 864	9,1	31 912	0,55	49 525	0,86
2008	903 958	9,1	957 879	9,6	40 790	0,71	58 403	1,0
2009	935 450	9,4	989 370	9,9	41 344	0,72	58 957	1,0
2010	942 455	9,4	996 376	10,0	50 532	0,88	68 145	1,2
2011	966 933	9,7	1 024 250	10,3	50 618	0,88	68 231	1,2
2012	983 610	9,9	1 040 927	10,4	50 620	0,88	68 233	1,2
2013	1 017 590	10,2	1 105 026	11,1	51 267	0,89	69 617	1,2
2014	1 019 608	10,2	1 107 043	11,1	51 268	0,89	69 749	1,2
2015	1 042 741	10,4	1 130 181	11,3	52 614	0,92	71 121	1,2
2016	1 045 650	10,5	1 133 090	11,4	54 971	0,96	82 325	1,4
2017	1 048 114	10,5	1 135 553	11,4	168 413	2,9	451 116	7,9
2018	1 090 975	10,9	1 178 413	11,8	179 871	3,1	462 572	8,0
2019	1 129 523	11,3	1 217 190	12,2	511 855	8,9	794 558	13,8

Année	Superficie terrestre protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre protégée	Superficie terrestre conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie terrestre conservée	Superficie marine protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine protégée	Superficie marine conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la superficie marine conservée
2020	1 214 109	12,2	1 301 778	13,0	524 306	9,1	798 861	13,9
2021	1 254 278	12,6	1 345 067	13,5	524 306	9,1	798 861	13,9

Remarque : L'aire terrestre comprend à la fois les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Au Canada, les autres mesures de conservation efficaces par zone marines et terrestres ont été officiellement reconnues en 2017 et 2018, respectivement. Les tendances sont estimées en fonction des dates d'établissement des sites plutôt que du moment où ils ont été officiellement reconnus. Pour plus d'information sur la définition des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces par zone, veuillez-vous référer aux Sources des données et méthodes. Le territoire terrestre du Canada couvre 9 984 670 kilomètres carrés (km^2), et son territoire marin est d'environ 5 750 000 km^2. Les chevauchements entre les aires protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone ont été pris en compte. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.2. Données pour la Figure 3. Proportion des aires conservées, par écozone, Canada, 2021

Nom de l'écozone	Code de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Cordillère Arctique	CL01	229 513	51 891	22,6	0	51 891	22,6
Nord de l'Arctique	CL02	1 479 561	105 630	7,1	0	105 630	7,1
Sud de l'Arctique	CL03	958 299	186 150	19,4	6 772	192 922	20,1
Taïga des plaines	CL04	553 374	61 138	11,0	18 199	79 377	14,3
Taïga du bouclier	CL05	1 322 962	169 620	12,8	1 032	170 652	12,9
Bouclier boréal	CL06	1 902 001	216 895	11,4	36	216 931	11,4
Maritime de l'Atlantique	CL07	110 590	9 517	8,6	48	9 565	8,6
Plaines à forêts mixtes	CL08	115 395	2 764	2,4	43	2 807	2,4
Plaines boréales	CL09	780 010	65 249	8,4	5 026	70 275	9,0
Prairies	CL10	464 422	18 477	4,0	9 664	28 141	6,1
Cordillère montagnarde	CL11	436 791	82 673	18,9	17 069	99 742	22,8
Maritime du Pacifique	CL12	217 022	52 423	24,2	7 439	59 862	27,6
Cordillère boréale	CL13	557 860	96 630	17,3	9 675	106 305	19,1
Taïga de la cordillère	CL14	231 266	55 277	23,9	10 505	65 782	28,4
Plaines hudsoniennes	CL15	348 406	50 136	14,4	0	50 136	14,4
Toundra de la cordillère	CL16	28 887	8 138	28,2	3 197	11 335	39,2
Hautes-terres de l'Atlantique	CL17	93 012	4 395	4,7	0	4 395	4,7

Nom de l'écozone	Code de l'écozone	Superficie de l'écozone (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Plateaux semi-arides	CL18	56 464	5 343	9,5	2 084	7 427	13,2
Détroit de Géorgie	CW19	8 969	425	4,7	32	458	5,1
Plate-forme Sud	CW20	28 158	785	2,8	0	785	2,8
Haute mer du Pacifique	CW21	315 724	10 547	3,3	82 431	92 977	29,4
Plate-forme Nord	CW22	101 663	16 647	16,4	0	16 647	16,4
Bassin Arctique	CW23	752 053	284 091	37,8	0	284 091	37,8
Arctique de l'Ouest	CW24	539 807	12 060	2,2	0	12 060	2,2
Archipel Arctique	CW25	268 792	38 923	14,5	0	38 923	14,5
Arctique de l'Est	CW26	782 636	115 296	14,7	58 725	174 021	22,2
Complexe de la baie d'Hudson	CW27	1 244 670	8 684	0,7	0	8 684	0,7
Plates-formes de Terre-Neuve et du Labrador	CW28	1 041 588	12 577	1,2	105 916	118 493	11,4
Plate-forme Scotian	CW29	416 296	6 000	1,4	19 734	25 733	6,2
Golfe du Saint-Laurent	CW30	246 648	18 270	7,4	7 718	25 988	10,5
Grands Lacs	CW31	89 236	11 932	13,4	0	11 932	13,4

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.3. Données pour la Figure 4. Proportion des aires conservées, par écorégion, Canada, 2021

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Calottes glaciaires Ellesmere et Devon	CL01R01	113 244	14 120	12,5	0	14 120	12,5
Chaîne de Baffin	CL01R02	87 928	27 592	31,4	0	27 592	31,4
Basses terres des côtes de l'île de Baffin	CL01R03	9 159	476	5,2	0	476	5,2
Chaîne Torngat	CL01R04	19 182	9 764	50,9	0	9 764	50,9
Chaîne Ellesmere	CL02R01	53 112	6 197	11,7	0	6 197	11,7
Collines Eureka	CL02R02	75 769	15 492	20,4	0	15 492	20,4
Îles Polar	CL02R03	21 353	0	0	0	0	0
Basses terres de Sverdrup	CL02R04	28 971	0	0	0	0	0
Plateau de Lancaster	CL02R05	102 430	78	0,1	0	78	0,1
Haut Arctique	CL02R06	25 939	3 687	14,2	0	3 687	14,2
Haute terre centrale de Melville	CL02R07	15 210	0	0	0	0	0
Plateau des îles Parry	CL02R08	43 593	12 266	28,1	0	12 266	28,1
Mi-Arctique Ouest	CL02R09	42 701	26 585	62,3	0	26 585	62,3
Mi-Arctique Est	CL02R10	91 488	362	0,4	0	362	0,4
Bas Arctique Nord	CL02R11	9 859	859	8,7	0	859	8,7
Monts Shaler	CL02R12	26 327	0	0	0	0	0
Basses terres du golfe Amundsen	CL02R13	49 141	22	0	0	22	0
Basses terres de l'île Victoria	CL02R14	123 129	0	0	0	0	0
Basses terres de l'île Prince-de-Galles	CL02R15	17 150	0	0	0	0	0
Plateau de la presqu'île Boothia	CL02R16	35 701	0	0	0	0	0
Plaine du golfe de Boothia	CL02R17	24 426	13	0,1	0	13	0,1
Plateau de la péninsule Borden	CL02R18	31 473	11 822	37,6	0	11 822	37,6
Plateau de la presqu'île Melville	CL02R19	111 290	11	0	0	11	0
Hautes terres de l'île de Baffin	CL02R20	79 703	1 597	2,0	0	1 597	2,0
Plateau de la baie Wager	CL02R21	250 876	18 440	7,4	0	18 440	7,4

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Plaine du bassin de la rivière Foxe	CL02R22	56 549	6 574	11,6	0	6 574	11,6
Péninsule Meta Incognita	CL02R23	77 447	1 223	1,6	0	1 223	1,6
Hautes terres de Pangnirtung	CL02R24	34 271	40	0,1	0	40	0,1
Bas-plateau de la péninsule Hall	CL02R25	35 389	0	0	0	0	0
Bas-plateau de Baffin	CL02R26	16 265	301	1,9	0	301	1,9
Plaine côtière du Yukon	CL03R01	4 652	2 478	53,3	0	2 478	53,3
Basses-terres Ouest	CL03R02	24 729	1 178	4,8	0	1 178	4,8
Basses-terres centrales	CL03R03	14 847	335	2,3	0	335	2,3
Basses-terres Est	CL03R04	5 112	101	2,0	0	101	2,0
Hautes-terres de l'Est	CL03R05	22 546	16 696	74,1	0	16 696	74,1
Collines Coronation	CL03R06	77 972	2 085	2,7	3 652	5 737	7,4
Collines de Bathurst	CL03R07	8 986	1	0	0	1	0
Hautes terres du lac Takijua	CL03R08	126 102	1 543	1,2	915	2 457	1,9
Basses terres du golf Queen Maud	CL03R09	66 172	43 449	65,7	0	43 449	65,7
Basses terres de Chantrey Inlet	CL03R10	21 959	2 163	9,9	0	2 163	9,9
Basses terres du lac Garry	CL03R11	98 928	29 029	29,3	2 206	31 235	31,6
Plaine de la rivière Back	CL03R12	33 117	14 989	45,3	0	14 989	45,3
Plaine et haute terre du lac Dubawnt	CL03R13	54 322	14 869	27,4	0	14 869	27,4
Haute terre de la rivière Maguse	CL03R14	78 598	257	0,3	0	257	0,3
Plaine de l'île Southampton	CL03R15	37 903	1 463	3,9	0	1 463	3,9
Îles Ottawa	CL03R16	410	0	0	0	0	0
Îles Belcher	CL03R17	3 214	0	0	0	0	0
Péninsule d'Ungava	CL03R18	240 236	39 313	16,4	0	39 313	16,4
Massif du Labrador septentrional	CL03R19	38 496	16 202	42,1	0	16 202	42,1

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Delta Mackenzie	CL04R01	9 373	0	0	130	130	1,4
Plaines du Nord bas subarctique	CL04R02	55 550	8 751	15,8	2 216	10 967	19,7
Hautes terres du Nord	CL04R03	54 532	808	1,5	6 920	7 728	14,2
Plaines du Nord haut subarctique	CL04R04	82 597	666	0,8	2 020	2 685	3,3
Hautes terres centrales	CL04R05	38 262	3 307	8,6	2 699	6 006	15,7
Hauts plateaux centrals	CL04R06	17 973	109	0,6	16	125	0,7
Plaines centrales	CL04R07	20 851	1 128	5,4	3 149	4 277	20,5
Plaine du Lac Grandin	CL04R08	26 097	1 317	5,0	523	1 840	7,1
Hautes terres centrales Ouest	CL04R09	10 647	683	6,4	0	683	6,4
Plaine Mackenzie	CL04R10	18 388	1 439	7,8	0	1 439	7,8
Plaine Bulmer	CL04R11	17 255	1 370	7,9	0	1 370	7,9
Plateau Horn	CL04R12	9 404	6 946	73,9	0	6 946	73,9
Plaines du Grand lac des Esclaves	CL04R13	15 877	116	0,7	0	116	0,7
Haute terre du Nord de l'Alberta	CL04R14	31 212	481	1,5	527	1 008	3,2
Hautes terres du Sud	CL04R15	15 675	0	0	0	0	0
Forêt mixte Nord	CL04R16	92 264	24 663	26,7	0	24 663	26,7
Hautes terres boréales inférieures Nord	CL04R17	11 745	1 926	16,4	0	1 926	16,4
Subarctique boréal	CL04R18	14 006	5 844	41,7	0	5 844	41,7
Basses-terres des Esclaves	CL04R19	11 667	1 583	13,6	0	1 583	13,6
Haut subarctique Ouest	CL05R01	60 726	3 155	5,2	950	4 105	6,8
Bas subarctique Nord	CL05R02	58 734	4 831	8,2	82	4 913	8,4
Haut boréal	CL05R03	111 755	15 043	13,5	0	15 043	13,5
Plaine des Esclaves	CL05R04	7 579	11	0,1	0	11	0,1
Haute terre du lac Selwyn	CL05R05	196 275	22 463	11,4	0	22 463	11,4
Haute terre de la rivière Kazan	CL05R06	183 946	24 006	13,1	0	24 006	13,1
Collines La Grande	CL05R07	171 951	48 030	27,9	0	48 030	27,9

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Plateau central du Nord-du-Québec	CL05R08	177 618	28 818	16,2	0	28 818	16,2
Plateau McPhayden	CL05R09	9 461	7	0,1	0	7	0,1
Bassin de la baie d'Ungava	CL05R10	109 785	13 361	12,2	0	13 361	12,2
Kingurutik-Fraser	CL05R11	52 915	11	0	0	11	0
Terres arides côtières	CL05R12	13 520	856	6,3	0	856	6,3
Michikamau-Smallwood	CL05R13	86 549	1 531	1,8	0	1 531	1,8
Nipishish-Goose	CL05R14	23 259	0	0	0	0	0
Rivière Mécatina	CL05R15	41 289	2	0	0	2	0
Plateau Eagle - Montagnes Mealy	CL05R16	17 599	7 496	42,6	0	7 496	42,6
Plaine Athabasca	CL06R01	87 467	6 466	7,4	0	6 466	7,4
Haute terre de la rivière Churchill	CL06R02	196 603	11 598	5,9	36	11 634	5,9
Haute terre de la rivière Hayes	CL06R03	131 805	4 697	3,6	0	4 697	3,6
Lac Big Trout	CL06R04	146 897	5 611	3,8	0	5 611	3,8
Lac St-Joseph	CL06R05	91 057	25 600	28,1	0	25 600	28,1
Lac Wabigoon	CL06R06	75 331	15 680	20,8	0	15 680	20,8
Lac des bois	CL06R07	16 390	761	4,6	0	761	4,6
Lac Nipigon	CL06R08	89 192	14 773	16,6	0	14 773	16,6
Rivière Pigeon	CL06R09	20 468	5 175	25,3	0	5 175	25,3
Basses-terres de l'Abitibi	CL06R10	211 625	20 917	9,9	0	20 917	9,9
Lac Temagami	CL06R11	41 758	6 264	15,0	0	6 264	15,0
Baie Georgienne	CL06R12	74 501	7 881	10,6	0	7 881	10,6
Hautes-terres de Mistassini	CL06R13	97 165	22 528	23,2	0	22 528	23,2
Les Laurentides méridionales	CL06R14	158 761	13 021	8,2	0	13 021	8,2
Les Laurentides centrales	CL06R15	205 129	26 773	13,1	0	26 773	13,1
Lac Melville	CL06R16	17 668	461	2,6	0	461	2,6
Rivière Paradise	CL06R17	17 160	1 900	11,1	0	1 900	11,1

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Plateau de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord	CL06R18	104 282	17 069	16,4	0	17 069	16,4
Île d'Anticosti	CL06R19	7 937	2 253	28,4	0	2 253	28,4
Terres arides du détroit de Belle-Isle	CL06R20	1 783	42	2,3	0	42	2,3
Forêt de la péninsule nord	CL06R21	8 508	505	5,9	0	505	5,9
Terres arides Long Range	CL06R22	16 589	1 598	9,6	0	1 598	9,6
Forêt de l'ouest de Terre-Neuve	CL06R23	9 874	561	5,7	0	561	5,7
Forêt centrale de Terre-Neuve	CL06R24	28 731	537	1,9	0	537	1,9
Forêt de la côte nord	CL06R25	5 483	133	2,4	0	133	2,4
Terres arides des Maritimes	CL06R26	37 734	4 038	10,7	0	4 038	10,7
Forêt d'Avalon	CL06R27	555	16	2,9	0	16	2,9
Terres arides hyper-océaniques de l'Est	CL06R28	1 545	44	2,9	0	44	2,9
Basses terres de la vallée	CL07R01	20 310	722	3,6	0	722	3,6
Basses terres de l’Est	CL07R02	39 021	1 795	4,6	10	1 805	4,6
Basses terres du Grand Lac	CL07R03	3 780	153	4,0	0	153	4,0
Bas-plateau central Est	CL07R04	1 408	212	15,0	0	212	15,0
Côte de Fundy	CL07R05	3 633	264	7,3	0	264	7,3
Île-du-Prince-Édouard	CL07R06	5 932	228	3,8	25	253	4,3
Îles-de-la-Madeleine	CL07R07	232	26	11,2	0	26	11,2
Hautes terres d'Avalon	CL07R08	4 793	393	8,2	13	406	8,5
Basses terres triassiques	CL07R09	1 367	2	0,1	0	2	0,1
Meguma Intérieur de l’Ouest	CL07R10	17 129	2 890	16,9	0	2 890	16,9
Meguma Intérieur de l’Est	CL07R11	6 136	787	12,8	0	787	12,8
Hautes terres du Cap-Breton	CL07R12	2 460	1 282	52,1	0	1 282	52,1

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Taïga du Cap-Breton	CL07R13	302	227	75,2	0	227	75,2
Côte de l'Atlantique	CL07R14	4 088	536	13,1	0	536	13,1
Basses-terres du Saint-Laurent	CL08R01	44 124	1 520	3,4	0	1 521	3,4
Lac Simcoe	CL08R02	49 405	1 018	2,1	42	1 060	2,1
Lac Érié - Lac Ontario	CL08R03	21 865	220	1,0	0	220	1,0
Plateau Muskwa	CL09R01	26 169	857	3,3	1	857	3,3
Hautes terres mi-boréales	CL09R02	307 570	40 308	13,1	2 141	42 449	13,8
Hautes terres boréales inférieures Sud	CL09R03	69 089	3 039	4,4	559	3 598	5,2
Hautes terres boréales supérieures	CL09R04	11 894	2 331	19,6	0	2 331	19,6
Forêt mixte sèche	CL09R05	58 592	939	1,6	180	1 118	1,9
Prairie-parc de la rivière Peace	CL09R06	3 122	20	0,6	0	20	0,6
Contreforts inférieurs	CL09R07	51 105	457	0,9	191	648	1,3
Contreforts supérieurs	CL09R08	22 460	600	2,7	30	631	2,8
Delta Peace-Athabasca	CL09R09	5 539	5 227	94,4	0	5 227	94,4
Transition boréale	CL09R10	91 799	3 488	3,8	1 636	5 124	5,6
Basse terre mi-boréale	CL09R11	92 890	6 411	6,9	284	6 696	7,2
Plaine interlacustre	CL09R12	39 782	1 572	4,0	5	1 576	4,0
Prairie-parc de tremble	CL10R01	170 223	4 507	2,6	2 085	6 592	3,9
Prairie-parc des contreforts	CL10R02	3 928	243	6,2	0	243	6,2
Fétuque des contreforts	CL10R03	13 642	49	0,4	0	49	0,4
Prairie mixte humide	CL10R04	82 833	3 836	4,6	1 103	4 939	6,0
Herbe mixte	CL10R05	17 599	180	1,0	0	180	1,0
Herbe mixte sèche	CL10R06	133 416	8 636	6,5	5 655	14 291	10,7
Herbes mixtes de cyprès	CL10R07	7 517	252	3,4	822	1 074	14,3
Collines de cyprès montagnarde	CL10R08	309	206	66,7	0	206	66,7

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Hautes terres du sud-ouest du Manitoba	CL10R09	2 188	178	8,1	0	178	8,1
Plaine du lac Manitoba	CL10R10	32 768	388	1,2	0	388	1,2
Montagnes Skeena	CL11R01	24 427	882	3,6	525	1 407	5,8
Montagnes Omineca	CL11R02	34 083	2 960	8,7	1 111	4 070	11,9
Bassin Fraser	CL11R03	43 017	1 522	3,5	403	1 925	4,5
Rocheuses canadiennes centrales	CL11R04	37 273	4 032	10,8	2 487	6 518	17,5
Montagnes Hazelton de l'Est	CL11R05	13 535	5 992	44,3	1 098	7 090	52,4
Chaînes de montagnes Chilcotin	CL11R06	15 784	6 476	41,0	363	6 839	43,3
Plateau Fraser	CL11R07	82 038	5 175	6,3	6 010	11 185	13,6
Hautes terres de Columbia	CL11R08	29 572	3 194	10,8	2 371	5 565	18,8
Contreforts Selkirk-Bitterroot	CL11R09	7 646	876	11,5	55	932	12,2
Montagnes Columbia du Nord	CL11R10	53 493	12 036	22,5	1 142	13 177	24,6
Tranchée sud des Rocheuses	CL11R11	8 498	609	7,2	152	761	9,0
Chaînes de transition Purcell	CL11R12	8 108	1 196	14,8	4	1 200	14,8
Chaînes continentales de l'Ouest	CL11R13	23 382	6 501	27,8	113	6 614	28,3
Division continentale Nord	CL11R14	5 916	437	7,4	880	1 317	22,3
Chaîne continentale Est	CL11R15	50 020	30 785	61,5	356	31 142	62,3
Mont Logan	CL12R01	12 925	12 923	100	0	12 923	100
Monts et glaciers Chugach	CL12R02	2 338	2 338	100	0	2 338	100
Chaînes frontalières	CL12R03	21 426	1 318	6,2	10	1 328	6,2
Chaînes Nass	CL12R04	27 323	1 279	4,7	1 447	2 726	10,0
Gwaii Haanas	CL12R05	10 049	4 820	48,0	8	4 828	48,0
Trouée côtière	CL12R06	45 187	16 907	37,4	631	17 538	38,8
Ouest de l'île de Vancouver	CL12R07	20 165	2 815	14,0	794	3 610	17,9

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Est de l'île de Vancouver	CL12R08	12 333	1 547	12,5	210	1 756	14,2
Bassin Georgia-Puget	CL12R09	1 668	150	9,0	3	153	9,2
Basse-terre continentale	CL12R10	4 290	219	5,1	49	268	6,2
Chaînes du Pacifique	CL12R11	59 317	8 108	13,7	4 287	12 395	20,9
Montagnes St-Élie	CL13R01	18 708	15 693	83,9	0	15 693	83,9
Lac Wellesley	CL13R02	3 983	0	0	0	0	0
Chaîne Ruby-Nisling	CL13R03	18 885	10	0,1	0	10	0,1
Plateau Klondike	CL13R04	36 520	0	0	0	0	0
Plateau du Yukon central	CL13R05	24 030	110	0,5	0	110	0,5
Hautes terres McQuesten	CL13R06	23 592	771	3,3	0	771	3,3
Plateau du Yukon du Nord	CL13R07	49 503	1 770	3,6	0	1 770	3,6
Monts Selwyn	CL13R08	35 697	1	0	0	1	0
Hautes terres mi-boréales	CL13R09	24 120	12 638	52,4	2	12 640	52,4
Hautes terres haut boréal	CL13R10	23 759	18 135	76,3	0	18 135	76,3
Basses terres haut boréal	CL13R11	9 561	1 042	10,9	0	1 042	10,9
Hautes terres Yukon-Stikine	CL13R12	23 468	6 654	28,4	0	6 654	28,4
Lacs du Sud du Yukon	CL13R13	50 133	5 846	11,7	0	5 846	11,7
Montagnes Pelly	CL13R14	46 960	140	0,3	0	140	0,3
Plateaux et montagnes boréales	CL13R15	79 123	20 760	26,2	4 322	25 081	31,7
Bassin Liard	CL13R16	28 926	620	2,1	0	620	2,1
Haute terre Hyland	CL13R17	19 609	378	1,9	0	378	1,9
Rocheuses canadiennes du Nord	CL13R18	41 282	12 062	29,2	5 352	17 414	42,2
Monts Davidson	CL14R01	5 191	3 302	63,6	0	3 302	63,6
Bassin Old Crow	CL14R02	14 923	5 794	38,8	0	5 794	38,8
Monts Ogilvie Nord	CL14R03	40 613	7 096	17,5	0	7 096	17,5
Plaines Eagle	CL14R04	21 985	1 619	7,4	0	1 619	7,4

Nom de l'écorégion	Code de l'écorégion	Superficie de l'écorégion (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région protégée	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la région conservée
Monts Mackenzie	CL14R05	31 568	18 399	58,3	0	18 399	58,3
Basses-terres bas-subarctique	CL14R06	43 421	15 769	36,3	1 833	17 602	40,5
Hautes terres haut-subarctique	CL14R07	24 526	154	0,6	1 652	1 806	7,4
Hautes terres bas-subarctique	CL14R08	49 040	3 145	6,4	7 020	10 165	20,7
Basse terre côtière de la baie d'Hudson	CL15R01	57 236	26 576	46,4	0	26 576	46,4
Basse terre de la baie d'Hudson	CL15R02	138 825	13 362	9,6	0	13 362	9,6
Basses terres de la baie James	CL15R03	152 345	10 198	6,7	0	10 198	6,7
Monts British-Richardson	CL16R01	28 887	8 138	28,2	3 197	11 335	39,2
Les Appalaches	CL17R01	69 073	3 133	4,5	0	3 133	4,5
Bas-plateau central Ouest	CL17R02	12 393	378	3,0	0	378	3,0
Hautes terres du Nord du Nouveau-Brunswick	CL17R03	8 724	601	6,9	0	601	6,9
Hautes terres du Nouveau-Brunswick	CL17R04	2 822	283	10,0	0	283	10,0
Chaînes de transition intérieures	CL18R01	14 026	2 235	15,9	1 217	3 453	24,6
Chaînes Cascade du Nord	CL18R02	9 479	1 652	17,4	194	1 847	19,5
Plateau Thompson-Okanagan	CL18R03	31 596	1 253	4,0	657	1 909	6,0
Haute terre de l'Okanagan	CL18R04	1 363	203	14,9	15	218	16,0
Grands Lacs	CW31	89 236	11 932	13,4	0	11 932	13,4

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.4. Données pour la Figure 5. Proportion des aires terrestres conservées, par province et territoire, Canada, 2021

Province ou territoire	Superficie de la province ou du territoire (kilomètres carrés)	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire protégé	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)	Pourcentage de la province ou du territoire conservé
Colombie-Britannique	944 735	146 284	15,5	38 477	184 761	19,6
Yukon	482 443	92 227	19,1	0	92 227	19,1
Québec	1 512 418	253 160	16,7	0	253 160	16,7
Territoires du Nord-Ouest	1 346 106	173 140	12,9	39 181	212 321	15,8
Alberta	661 848	101 596	15,4	0	101 596	15,4
Nouvelle-Écosse	55 284	7 078	12,8	23	7 101	12,8
Manitoba	647 797	71 331	11,0	231	71 561	11,0
Ontario	1 076 395	115 258	10,7	43	115 300	10,7
Nunavut	2 093 190	211 373	10,1	0	211 373	10,1
Saskatchewan	651 036	50 938	7,8	12 812	63 750	9,8
Terre-Neuve-et-Labrador	405 212	28 141	6,9	0	28 141	6,9
Nouveau-Brunswick	72 908	3 565	4,9	0	3 565	4,9
Île-du-Prince-Édouard	5 660	228	4,0	25	253	4,5

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.5. Données pour la Figure 6. Aires terrestres conservées, par autorité compétente, Canada, 2021

Autorité compétente	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Sous-total provincial et territorial	792 140	91 102	883 243
Québec	251 832	0	251 832
Colombie-Britannique	140 181	38 475	178 656
Ontario	101 839	43	101 881
Territoires du Nord-Ouest	43 110	39 181	82 291
Manitoba	57 590	231	57 821
Saskatchewan	44 635	13 125	57 759
Alberta	46 082	0	46 082
Nunavut	36 534	0	36 534
Yukon	56 032	0	56 032
Nouvelle-Écosse	5 675	23	5 698
Terre-Neuve-et-Labrador	5 333	0	5 333
Nouveau-Brunswick	3 097	0	3 097
Île-du-Prince-Édouard	202	25	227
Parcs Canada	353 082	0	353 082
Environnement et Changement climatique Canada	119 946	2	119 948
Commission de la capitale nationale	463	0	463
Correction tenant compte des chevauchements parmi les autorités compétentes	-11 353	-315	-11 668
Total général	1 254 278	90 789	1 345 067

Remarque : L'aire terrestre comprend les terres et les eaux douces. La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Tableau A.6. Données pour la Figure 7. Aires marines conservées, par autorité compétente, Canada, 2021

Autorité compétente	Superficie protégée (kilomètres carrés)	Autres mesures de conservation efficaces par zone (kilomètres carrés)	Superficie conservée (kilomètres carrés)
Sous-total provincial	23 716	0	23 716
Québec	18 833	0	18 833
Colombie-Britannique	4 630	0	4 630
Provinces de l'Atlantique	173	0	173
Manitoba	80	0	80
Pêches et Océans Canada	351 517	282 766	634 283
Parcs Canada	122 089	0	122 089
Environnement et Changement climatique Canada	31 072	0	31 072
Correction tenant compte des chevauchements parmi les autorités compétentes	-4 088	-8 211	-12 299
Total général	524 306	274 555	798 861

Remarque : La superficie conservée comprend l'aire protégée ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. Les données sont à jour en date du 31 décembre 2021.
Source : Environnement et Changement climatique Canada (2021) Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation.

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage Édifice Fontaine
200 boul. Sacré-Cœur
Gatineau QC K1A 0H3
Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca